

Instructie Admin. van den Raet der Staten van Brabant
In de Ridderschap van Brabant en in de Ridderschap van
Gand.

Amers, 6 novembre 1578.

Instructie
af den Raet der Staten

Instructie pour les Se^{rs} de Ridderschap et d'Orateurs,
et le pensionnaire de Bruxelles Van Dyker, de ce
qu'ilz auront à remonstrer à ceulx de Gand de la part
de Son Altesse, Excellence, du conseil d'Etat et des
estatz généraulx du Pays-Bas.

Premièrement, ilz leur déclareront que Son Altesse, Son Excellence,
ledict conseil et les estatz généraulx ont receu quelque contentement
des offres que lesdicts de Gand ont fait aux députez de leur part
y envoyez, par où ilz appercevoient que lesdicts de Gand commencent
de s'accorder à la raison.

Toutesfois, S^{ad} Altesse, Excellence, conseil et estatz auroient
trouvé expédient que lesdicts de Gand s'ayent à eslargir plus
avant, afin que les affaires se puissent mieulx encheminer et
venir au but désiré:

Auquel effect auroient faict projecter certain acte, par
lequel ilz acceptent leursdictes offres, avec limitation raisonnable,
prestz de les prendre et tenir en leur protection et sauve-
garde, comme estant un membre notable de l'union générale,

et les assister contre toutes invasions, forces et violences qui leur
pourroient estre inferez; et meismement donner ordre que les soldatz
walons (dont ilz se plaignent) se retirent hors des limites de Flan-
dres et lieux par eulx occupez.

Et feront lesdicts S^{rs} de Pummer, d'Obain et pension-
naire tout devoir d'induire lesdicts de Gand qu'ilz condescendent
et se conforment au contenu dudict acte, à quy employeront tous
moyens et persuasions possibles, se réglant en tout selon que
les occurrences et circonstances du fait requierent, ne laissant
rien en arriere dont la négociation pourroit estre avanchie et menée
à la fin prétendue, avec sérieuse et vive représentation des in-
convéniens et calamitez esquelz ilz se plongent, avec toute la
reste du pays, en cas de refus; et principalement leur re-
monstrant la diligence et devoir que S^{adict}e Altesse, Excellence,
conseil et estatz ont fait pour donner contentement aux
Walons, et les oster de leurs espauls; et, à cest endroit,
leur communiqueront la copie des lettres qu'on a et à cest fin
envoyés à monsieur de Bours et aux S^{rs} altérez.

Finablement, s'ilz troeuvent que lesdicts de Gand ayent
quelque impression que le Walons y sont envoyez par Son
Altesse, conseil ou estatz, tascheront leur effacher et oster
par tous moyens possibles, le assurant qu'il n'en est rien.

Arresté en l'assemblée de l'estatz général, le
VI^e de novembre 1578.

Copie du temps, à la Bibliothèque de la Chambre des
Représentants: Recueil de pièces relatives aux états
généraux, de 1576-1580, t. II, fol. 321.